

Cri silencieux d'un père qui voit un juge placer son fils dans un foyer où règnent violences, racisme et trafics

Récemment, vous avez évoqué l'abandon de la correctionnelle pour les mineurs récidivistes. Vous avez ainsi pointé une permissivité tacitement accordée tant par l'Etat que les autorités judiciaires à de jeunes criminels qui, n'en doutons pas, monteront en puissance, ainsi que le révèle d'ailleurs le dossier du journal *Marianne* (N°798) consacré aux « Nouvelles tribus du crime ».

Voici donc une histoire qui vous montrera à quel point l'impunité des uns, médiatiquement surreprésentés, se transforme en martyre pour les autres, silencieux et quasi transparents.

Un jeune adolescent de douze ans, Guillaume, connaissait de graves difficultés relationnelles avec sa mère ; difficultés mises en évidence par des thérapeutes qui invoquaient des souffrances profondes depuis des années que ledit Guillaume était suivi en raison de son refus d'admettre la séparation de ses parents. Jamais cet enfant, devenu adolescent, n'avait volé, trafiqué quelque substance illicite, agressé qui que ce fût. Son comportement en milieu scolaire était par ailleurs irréprochable. Mais il était marqué du sceau de l'infamie, comme il devait plus tard le constater à ses dépens : blanc et de culture chrétienne.

Un jour, un conflit plus violent que d'ordinaire l'opposa à sa mère. Ceci le conduisit devant un juge pour enfants, sur demande des services d'aide à l'enfance. Ce juge, à la lumière des éléments qu'assistantes sociales et psychologues lui

avaient transmis, ordonna une AEMO (Assistance éducative en milieu ouvert) ; ordonnance qui ne fut jamais appliquée alors, pendant que les conflits entre Guillaume et sa mère allaient crescendo.

Face à une mère intransigeante et à l'occasion agressive, Guillaume se rebella une fois trop violemment, entraînant l'intervention des forces de police à la demande de sa mère qui, dans la foulée, déposa plainte contre son fils, en omettant de préciser qu'elle avait elle aussi usé de violence. Après maints rebondissements (retenue judiciaire à la brigade des mineurs, placement provisoire chez ses grands-parents maternels), Guillaume fut placé au mois d'avril 2012 dans un foyer d'Ile-de-France par un nouveau juge, le précédent ayant abandonné le dossier pour une raison qui demeure à ce jour plus impénétrable que le secret des Templiers ! Ce juge ne tenta pas d'écouter Guillaume et le traita comme s'il eut face à lui un criminel « ordinaire » qui méritait punition.

Le foyer en question était une institution qui accueillait, pour la plupart, des adolescents issus de l'immigration, et où régnaient une violence à peine contenue par les éducateurs sur place, où certains consumaient des stupéfiants sans que nul ne s'en émeuve, un racisme anti-blanc et, particulièrement, un antisémitisme fervent. Guillaume fut qualifié souvent de « sale juif », avant que les jeunes du foyer réalisent qu'il n'appartenait pas à la communauté juive. Dès lors, il devint le « sale bابتou » (comprenez : le sale blanc). Agressé et menacé, Guillaume s'enferma dans un mutisme profond et vécut à l'écart des autres. Son père déposa même plainte pour un lynchage pratiqué sur son fils : sans suite évidemment.

Car éducateurs, intervenants de toute sorte, le juge même, prirent fait et cause pour ces voyous, balayant d'un revers les « petits écarts » de leurs protégés et stigmatisant Guillaume pour son refus de se mêler à eux en osant faire ses devoirs, lire et se tenir tranquille, et, bien sûr, se cachant pour aller pleurer sur sa situation qu'il ne comprenait pas.

Ce refus provoquait ses « camarades » : il était donc normal qu'ils le lui fassent énergiquement savoir, fit comprendre un jour, à mots à peine couverts, un éducateur au père de Guillaume.

Le père de Guillaume se révolta face à l'incrédulité générale mêlée au silence des institutions face à ses suppliques. Il se rebella lui aussi, menaça même si l'on continuait de brimer son fils. Puis, comprenant qu'il y allait de la sécurité de son enfant, il décida de ne plus respecter l'ordonnance du juge : au lieu de visiter son fils une journée tous les quinze jours, comme il lui était juste permis sans aucune raison tangible sinon celle de briser son fils, il le récupéra les week-ends et les vacances chez lui, jusqu'à ce qu'une convocation, au mois d'août 2012, lui soit adressée par ce juge qui s'était muré depuis plusieurs mois dans le silence. Des solutions furent avancées, toutes refusées par le juge qui l'exprima ainsi à Guillaume : « Je décide seul. »

« *Il n'y a qu'un tyran dans cette pièce : c'est moi* » énonça même le magistrat à l'attention du père de Guillaume. Oui, c'était bien un tyran qui maniait l'ironie en relatant l'insoumission du père à son autorité comme un crime grave et en avançant çà et là des mensonges pour étayer sa mauvaise foi. Il était la statue du commandeur, proclamait-il, le père lui répondant qu'il se sentait la défiance de don Juan.

Vint alors l'opprobre générale, de la part du juge et des représentants de l'aide sociale à l'enfance, car le père avait autrefois déclaré que les pensionnaires du foyer étaient « *des hyènes assoiffées de sang* ». Le juge proclama même que fumer du haschich dans un foyer financé par l'Etat c'était après tout moins grave que de tels propos. Ce même haschich qui finance le crime organisé ; les armes qui tuent les forces de l'ordre et les civils innocents ; les terroristes, enfin, ces tueurs de masse devenus plus tard des héros dans les cités où la justice vient de poser un voile protecteur contre le reste de la population qui n'a plus qu'à serrer les dents et courber

l'échine.

Guillaume fut donc puni sévèrement, tandis que le juge Frédéric Cartereau, du tribunal pour enfants de Pontoise, semblait imperméable à ses pleurs pendant que l'adolescent se recroquevillait dans les bras de sa grand-mère, après avoir promis à son père des représailles. Ce juge, faisant fi de toute distanciation, révéla à Guillaume que la faute du père c'était en substance à lui de la payer.

Aujourd'hui, si cette mesure de placement dans un foyer va jusqu'à son terme, Guillaume passera les fêtes de Noël seul, dans une chambre où il pourra toujours songer qu'il est né au mauvais moment, dans le mauvais pays ; ce pays qui s'enfonce de jour en jour dans la détestation de ses vrais enfants.

Telle est donc la justice d'un pays qui se targue d'exemplarité morale. On y brise un adolescent à peine sorti de l'enfance juste parce que son père clame haut et fort qu'il est un nationaliste et qu'il refuse qu'on haïsse impunément son fils à cause de ses origines ; un père sans passé judiciaire, juste sans emploi, sans fortune, sans rien d'autre que ses nuits blanches à trembler pour son enfant.

La justice française est un Etat dans l'Etat, où l'authentique criminel, désormais, pourvu qu'il flatte l'ego des magistrats, sera plus à l'abri que le citoyen révolté ou l'enfant en difficulté familiale. Ce triste juge fera, c'est certain, preuve d'une compréhension toute paternelle quand un « innocent » adolescent des cités se présentera devant lui, avec un casier aussi lourd que des haltères !

Je pourrais philosopher plus avant sur le cas de Guillaume mais la force me manque car Guillaume est mon fils. Je rappelle simplement aux lecteurs que Maxence coûte à la collectivité environ 194 € par jour, somme qui pourrait être employée, peut-être à d'autres fins.

Je livre ce témoignage tel quel, comme un cri silencieux d'un

père qui a mal et qui, s'il en avait les moyens, quitterait ce pays qui ne l'aime pas et lui préfère des fauves qui le dépècent jour après jour avec l'approbation de l'Etat et ses sicaires.

Charles Demassieux